

## Citoyens et justice et Chantier école mettent leur expertise en commun

« **T**ravailler sur des actions et des projets inscrits dans le cadre d'une réponse globale et spécialisée permettant d'éviter la rupture dans les parcours d'accompagnement et de favoriser l'insertion professionnelle » des personnes placées sous main de justice. C'est l'objectif d'une convention de partenariat signée le 9 mars entre la fédération des associations socio-judiciaires Citoyens et justice et Chantier école, qui regroupe près de 600 structures supports d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Il s'agit pour les deux réseaux de construire ensemble « des réponses adaptées à la complexité des problématiques rencontrées » par les publics sous le coup d'une mesure judiciaire pénale. « Dans le cadre des mesures d'aménagement de peine, l'intérêt est de pouvoir faire jouer la complémentarité de nos interventions et de nos expertises en matière d'accompagnement, de formation, d'emploi, d'insertion, et ainsi de pouvoir chaîner les dispositifs », explique Denis L'Hour, directeur général de Citoyens et justice. L'enjeu est donc aussi de promouvoir les conditions et le développement de l'accueil en ACI de ces publics. « Une bonne formule, insiste Gilles Fialip, responsable national de la commission « personnes placées sous main de justice » de Chantier école. *Aujourd'hui, les structures adaptent cet accueil de manière empirique. La cohabitation des savoir-faire va permettre de l'améliorer par de l'autoformation en amont.* »

La priorité des deux partenaires est d'initier des rapprochements et un travail en réseau. Des journées d'échanges et d'in-

formation, réunissant leurs adhérents et des professionnels des services pénitentiaires, ont déjà eu lieu en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Ile-de-France. D'autres vont suivre. Des modules de formation mutuelle sont également prévus ainsi que l'animation de formations communes. Citoyens et justice et Chantier école souhaitent par ailleurs contribuer au développement de projets spécifiques sur les aménagements de peine et soutenir des orientations nationales dans le cadre des politiques publiques. ■ M. LB.

## ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

### Nouvelle mobilisation en faveur de l'accueil de la petite enfance

**S**ix mois après l'entrée en vigueur du décret assouplissant la réglementation des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, le collectif « Pas de bébés à la consigne ! » lance l'acte II de sa mobilisation pour le retrait de ce texte. Il organise, le 11 mars, une nouvelle journée nationale de manifestations pour réclamer des modes d'accueil de qualité. Même si celle-ci ne devrait pas être de la même ampleur que la première, il y a tout juste un an – à Paris, un quart des structures avaient alors fait grève (1) –, les professionnels d'une quinzaine de villes de province ont annoncé qu'ils rejoindront localement le mouvement en organisant des débats ou en distribuant des tracts. A Paris, le collectif a demandé à être reçu par Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, afin de lui remettre son plan d'ur-

gence (2) et une manifestation sera organisée devant le ministère. « L'objectif est de montrer aux responsables gouvernementaux, aux élus, aux responsables de la caisse nationale d'allocations familiales et à l'ensemble des organismes et institutions concernés, que nous sommes toujours présents », explique Pierre Suesser, président du Syndicat national des médecins de la protection maternelle et infantile, l'un des porte-parole du collectif.

Du côté du ministère, Roselyne Bachelot s'est contentée de faire un point, lors du conseil des ministres du 9 mars, sur la mise en œuvre, à mi-parcours, du plan de développement de la garde des jeunes enfants 2009-2012 (3) : 40 300 places nouvelles d'accueil collectif ont été créées en deux ans et ce rythme devrait se maintenir en 2011, a-t-elle rappelé. « Un leurre » pour « Pas de bébés à la consigne ! », non seulement parce que ce nombre est insuffisant (4) mais aussi parce que ce sont, très souvent, des places d'accueil à temps partiel. Surtout, précise-t-il, elles correspondent à du « surbooking » puisqu'elles sont créées sans recrutement de personnel qualifié.

Or le collectif réclame, depuis sa création en mars 2009, la formation d'au moins 10 000 professionnels chaque année pendant trois ans afin de parvenir à un taux d'encadrement correct. Il rappelle que le décret donne la possibilité d'abaisser le taux d'encadrement de personnels qualifiés de 50 à 40 %, en permettant l'embauche de titulaires de CAP petite enfance et de BEP sanitaire et social (qui sera remplacé en septembre 2011 par un BAC pro) au détriment d'auxiliaires de puériculture ou d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat. La formation est d'ailleurs au cœur du plan d'urgence du collectif, qui regrette que les conseillers de Pôle emploi orientent fréquemment par défaut vers cette filière des jeunes femmes ayant des difficultés scolaires ou au chômage.

Les professionnels sont, en tout cas, bien décidés à continuer leur action au-delà du 11 mars afin de mobiliser les responsables politiques autour du plan d'urgence et d'engager des discussions sur le décret, jugé comme « une attaque en règle contre l'avenir des bébés ». ■

ÉLÉONORE VARINI

(1) Voir ASH n° 2651 du 19-03-10, p. 20.

(2) Voir ASH n° 2695 du 4-02-11, p. 31 - Plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance disponible sur [www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com).

(3) Voir ASH n° 2695 du 4-02-11, p. 21.

(4) Le collectif réclame a minima 400 000 places d'accueil, alors que la ministre veut créer 100 000 places d'ici à 2012.

## EN BREF

**REVALORISATION DES STATUTS :** les organisations syndicales siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ont demandé à son président de retirer de l'ordre du jour de la séance du 16 mars l'examen des projets de décrets devant appliquer à la filière socio-éducative le nouveau statut des agents de la catégorie B. Elles souhaitent aussi que soit organisée, « en application de la loi du 19 février 2007 sur la fonction publique territoriale, une rencontre formelle avec le collège des employeurs territoriaux » sur l'évolution de cette filière. Les projets de textes sont « très en deçà des exigences de requalification et d'intégration en catégorie A » de ces personnels, expliquent-elles. L'ensemble des syndicats de la fonction publique territoriale, rejoints par l'ANAS, l'ONES, la FNEJE et France ESF, qui revendiquent une reconnaissance des diplômes de niveau III à Bac + 3, ont appelé à se mobiliser le 16 mars (voir ASH n° 2699 du 4-03-11, page 21). ■